



D_2024_43
LAME

DÉCISION du Président Créance d'eau impayée

Le Président de atlantic'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2020_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu l'arrêté AR_2020_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,

Vu la décision D_2023_114 d'atlantic'eau en date du 8 août 2023 par laquelle le Vice-Président d'atlantic'eau confie au Trésor Public le recouvrement de la créance due par l'abonné référencé 06 715 001 003461 08,

Considérant le titre 3051/2023 émis par les services d'atlantic'eau le 13 septembre 2023 pour un montant total de 173.04 € se détaillant comme suit :

- 120.04 € : part distribution de l'eau de la facture n°22310 du 17 juin 2022,
- 53.00 € : pénalité pour frais de relance,

Considérant que par mail en date du 1^{er} mars 2024, Véolia sollicite l'annulation du titre précité car l'index relevé lors de la résiliation du contrat de fourniture d'eau le 31 janvier 2024, nécessite la régularisation de la facture n°22310 du 17 juin 2022,

Considérant la facture n°1050005197 éditée par Véolia le 26 février 2024 qui annule et remplace les factures du 17 juin et 21 décembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'abandonner le recouvrement de la créance ci-dessous et en conséquence d'annuler le titre 3051/2023 :

REFERENCE	COMMUNE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
06 715 001 003461 08	CHATEAUBRIANT	113.78	6.26	120.04
			Pénalité :	53.00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240322-D_2024_43-DE

S²LO

Fait à Nantes, le **22 MARS 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge des relations
avec les usagers du service,
✓ **Raymond CHARBONNIER**



The image shows a blue ink signature of Raymond Charbonnier over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA RÉGION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE' around the top edge, 'atlantic'eau' in the center, and 'DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE' around the bottom edge.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 25/03/2024
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 26/03/2024
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication